



Saintry
SUR SEINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2023/15

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC L'ASSOCIATION « EME FLAMENCO »
UN CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
« CABARET FLAMENCO » QUI AURA LIEU LE 21 JUIN 2023**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par l'association « EME FLAMENCO » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention proposée par l'association « EME FLAMENCO » (*sise Bât 4 – 72 rue du 11 novembre 1918 – 94700 MAISON ALFORT*), relative à la représentation du spectacle « CABARET FLAMENCO » qui aura lieu le 21 juin 2023 à l'école du Parc, 1 rue du Renard à Saintry-sur-Seine ;

ARTICLE 2 : Dit que le montant de la représentation s'élève à 1 500 € T.T.C (*mille cinq cents euros*) ;

ARTICLE 3 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est prévue au Budget primitif.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 28 avril 2023

Décision affichée le :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

02 MAI 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

